

12 juin 2009 -10:56

Appartient à [Conseil des ministres du 12 juin 2009](#)

Plan global

Approbation d'une nouvelle série de projets dans le cadre du plan global

Approbation d'une nouvelle série de projets dans le cadre du plan global

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur la proposition du ministre de la Justice Stefaan De Clerck et du ministre de l'Intérieur Guido De Padt d'accorder des crédits pour une série de nouvelles conventions pour l'encadrement des mesures judiciaires alternatives et la médiation de quartier, dans le cadre du volet Justice du Plan global (*).

Le Plan global, qui est avant tout un plan pour l'emploi, prévoit un certain nombre de mesures en matière de promotion de la sécurité et de la prévention. Sur la base d'une convention avec le SPF Justice et le SPF Intérieur, les villes et les communes peuvent engager du personnel supplémentaire afin d'encadrer les mesures judiciaires alternatives et soutenir la médiation de quartier.

Encadrement des mesures judiciaires alternatives

Il s'agit de mesures dans les domaines suivants : les travaux d'intérêt général et la formation dans le cadre de la probation, la médiation pénale, les mesures alternatives à la détention préventive et les mesures alternatives à la saisine du juge de la jeunesse.

Le Conseil des ministres a donné son approbation concernant l'attribution d'un montant de 294.373,58 euros pour le recrutement complémentaire de 10,25 travailleurs à temps plein pour l'extension de projets dans douze villes et communes. Les projets ont trait à l'encadrement de peines de travail autonomes. Pour cela, les soldes inutilisés des années précédentes du Fonds de sécurité seront ajoutés, pour un montant de 156.173 euros (au-dessus des limites budgétaires prévues).

Médiation de quartier

Le SPF Intérieur aidera les villes et les communes qui veulent organiser un projet de médiation de quartier grâce à un projet de soutien destiné aux médiateurs de quartier bénévoles. Le projet consiste en un soutien méthodologique, un accompagnement et une formation des médiateurs de quartier. Un manuel de médiation de quartier sera également élaboré et un échange des bonnes pratiques est prévu.

Pour ce projet, un budget de 435.000 euros est prévu pour un an.

(*) Plan global pour l'emploi, la compétitivité et la sécurité sociale, approuvé par le Conseil des ministres du 18 novembre 1993 - loi du 30 mars 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe